

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaients présents (14) : M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, M. Thierry BENOIST, M. Bruno BRETAUD, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Jean-Michel CASSAGNE, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Delphine LESOURD, M. Marc LETANNEAUX, M. André MAULAVÉ, Mme Chantal PACHET, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

Etait absente (1) :
Mme Sabrina MEYER

M. Thierry BENOIST a été élu Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 28 Novembre 2018.
En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Transfert du permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque,

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point.

1. Transfert du permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque à l'association « Energies Renouvelables Citoyennes en Rabelaisie » - 037 210 047/2018 :

La société IEL Exploitation 14 a obtenu le 21 août 2013 un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque sur un terrain appartenant à la commune, situé au lieu-dit "les Petites Landes" à SAINT-BENOIT-LA-FORET. Le permis de construire a ensuite été transféré à IEL exploitation 38. Après plusieurs prorogations, le permis de construire est en cours de validité.

L'association "Energies Renouvelables Citoyennes en Rabelaisie" souhaite obtenir le transfert du permis de construire à son nom et sollicite de ce fait l'autorisation de la commune de SAINT-BENOIT-LA-FORET, propriétaire du terrain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** le transfert du permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque à l'association « Energies Renouvelables Citoyennes en Rabelaisie »,

Engagement de principe des membres du Conseil Municipal pour un bail de 30 ans.

18 H 45 : Arrivée de Mme Sabrina MEYER

2. Convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations du droit du sol entre la CCCVL et la commune de SAINT BENOIT LA FORET - 037 210 048/2018 :

La Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire a mis en place fin 2014 un service communautaire d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) pour ses 14 communes adhérentes, mutualisé avec le service ADS de la Ville de CHINON.

Dans ce cadre, un agent de la DDT a été mis à disposition de la CCCVL dès le 1^{er} décembre 2014, puis recruté au 1^{er} août 2015 en détachement.

La Commune de SAINT-BENOIT-LA-FORET a signé une convention bilatérale le 04 Février 2016 courant jusqu'au 31 décembre 2020 réglementant les conditions d'utilisation du service d'instruction ADS mutualisé.

Entre temps, les Communes d'ANCHE et de CRAVANT LES COTEAUX ont intégré la CCCVL, puis la Commune de CHOUZE SUR LOIRE au 1^{er} janvier 2018.

La ville de CHINON ayant connu des profondes évolutions et considérant l'accroissement du besoin du fait des adhésions nouvelles, les élus communautaires ont souhaité le développement du service ADS et ont modifié le tableau des effectifs en ouvrant un 2^{ème} poste d'instructeur ADS à temps complet.

L'avenant à la convention a été validé au Conseil Municipal le 18 Janvier 2018.

La ville de CHINON a bénéficié au 1^{er} Janvier 2018 du service communautaire d'instruction ADS, suite à un nouveau départ au sein du service urbanisme de la ville de Chinon, dans ce cadre, le poste d'un troisième instructeur ADS a été créé sur un 0.8 « équivalent temps plein ».

En 2019, de nouvelles évolutions sont à prévoir :

- Le premier agent, à 0.8 ETP a demandé à réintégrer la DDT à partir du 1^{ER} Janvier 2019. Le service sera donc composé de 2 ETP à partir du 1^{er} Janvier 2019.

La nouvelle convention d'instruction ADS à signer, annulera et remplacera la précédente convention ADS et ses avenants, en vue de clarifier au mieux les modalités de fonctionnement du service ADS mutualisé de la CCCVL et notre commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ♦ Approuve la nouvelle convention ADS entre la CCCVL et notre commune,
- ♦ Précise que cette convention vient remplacer et annuler la précédente, ainsi que ses annexes à partir du 1^{er} Janvier 2019,
- ♦ Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention,

3. Modification du tableau des effectifs : - Création de poste, Nomination d'un agent recenseur – 037 210 049/2018 :

CONSIDERANT la nécessité de créer des postes pour satisfaire aux besoins des services :

- poste d'Adjoint Administratif au service secrétariat,
- poste d'Agent recenseur non titulaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de créer :
- à compter du 15 Janvier 2019 un poste d'Adjoint administratif territorial à temps non complet à hauteur de 20/35^{ème} d'un temps plein, en tant que stagiaire,
- à compter du 07 Janvier 2019 jusqu'au 28 Février 2019 un poste d'agent recenseur non titulaire, et de fixer sa rémunération :
 - o 1 € par feuille de logements remplie
 - o 1.25 € par bulletin individuel rempli,
 - o 3 € par réponse internet,
 - o 20 € pour chaque séance de formation,
 - o 70 € forfait frais de transport,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

4. Avis vente logement « 12, allée de la Tremblaie » - 037 210 050/2018 :

Vu le courrier de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire sollicitant l'avis de la commune sur la vente du logement individuel « 12, allée de la Tremblaie »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Emet** un avis favorable à cette vente,

5. Divers :

- Travaux école : le portail et le portillon seront installés la semaine 52,
- Pour information : - Le photocopieur du secrétariat a été donné à l'association APE Trivillage,
 - Roue Tourangelle aura lieu le 07 Avril 2019
 - Dates des vœux des communes de la CCCVL,
- Ralentisseurs du bourg : rencontre avec M. AUCHER Technicien du STA, travaux prévus en début d'année,
- Monsieur le Maire présente une synthèse des rapports suivants :
 - SIEIL : Rapport du Contrôle de concession Gaz 2016,

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 19 H 20.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 20 Décembre 2018

Le Secrétaire de séance,
Thierry BENOIST

Le Maire,
Didier GUILBAULT